

Conseil de quartier « Couronne rurale »

Procès-verbal de la séance publique tenue le 21 mai 2026 à 19 h au Centre social municipal situé au 525, rue Saint-Eugène à La Tuque.

Membres présents : Monsieur Clément Dubé, conseiller et président
 Mesdames Christiane Meilleur, membre (secteur route 155 sud)
 Denise Hébert, membre (secteur rue Bourassa)
 Messieurs Rémy Bélanger, membre (secteur nord et chemin des Hamelin)
 Daniel Doucet, membre (secteur Lac-à-Beauce)
 Luc Marchand, membre (secteur Lac-Chat)
 Martin Tremblay, membre (secteur chemin des Pionniers)

Officiers municipaux : Messieurs Luc Fortin, directeur Travaux publics
 Philippe Pronovost, chef de service Urbanisme et environnement
 Christian St-Gelais, greffier et directeur du service du greffe

Madame Windy Vézina agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Assistance : 5 personnes présentes.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE

À 19h00, le président, monsieur Clément Dubé ouvre l'assemblée en saluant l'assistance. Comme il s'agit de la première rencontre du nouveau conseil de quartier, monsieur Dubé invite chaque membre à se présenter avant d'y aller avec l'adoption de l'ordre du jour et la suite de la soirée.

2. PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE QUARTIER

Le membre monsieur Luc Marchand, retraité et représentant les secteurs Lac-Chat, Lac-Brochet et Lac-Cuisy se présente en premier. Il est suivi de monsieur Daniel Doucet, président de l'association des propriétaires riverains du Lac-à-Beauce pour qui il s'agit d'un second mandat. Le membre monsieur Rémy Bélanger, représentant le secteur chemin des Hamelin, se présente à son tour, lui qui siège au conseil de quartier depuis 2018. Madame Denise Hébert est la membre suivante à se présenter, pour le secteur rue Bourassa mais également pour les chalets des lacs aux alentours, elle qui ne compte plus ses années d'implication au sein du conseil de quartier. Le membre monsieur Martin Tremblay se présente ensuite en tant que représentant des secteurs chemin des Pionniers / route 155 nord, nouvellement nommé pour siéger au conseil de quartier. La membre madame Christiane Meilleur, également familière avec les conseils de quartier clos la présentation, représentant le secteur route 155 sud pour un second mandat.

Par la suite, le président invite les officiers municipaux présents à prendre la parole quelques instants. Le premier à se présenter est le nouveau greffier de la Ville, monsieur Christian St-Gelais, en poste depuis la mi-octobre. Madame Windy Vézina, technicienne juridique pour le service du greffe de la Ville, agissant à titre de secrétaire d'assemblée pour la rédaction des procès-verbaux est ensuite présentée. Le directeur des travaux publics, monsieur Luc Fortin, salue l'assemblée et mentionne être à l'emploi de la Ville depuis 17 ans. Monsieur Philippe Pronovost, chef de service Urbanisme et environnement depuis environ 5 ans, mais à l'emploi de la Ville depuis 25 ans se rend disponible pour répondre aux questions des citoyens présents. Finalement, monsieur Clément Dubé, élu pour un deuxième mandat en novembre 2025 est heureux de retrouver son conseil de quartier, cette fois en étant plus expérimenté et remercie les gens de leur présence ce soir.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Dubé fait la lecture de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Doucet
APPUYÉ PAR madame Denise Hébert

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé, le point Divers demeurant ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Présentation des membres du conseil de quartier
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 21 mai 2025
5. Suivis au procès-verbal du 21 mai 2025
6. Mandat du conseil de quartier
7. Mise à jour / Travaux en cours
8. Parrains de conteneurs
9. Fonds de gestion des terres publiques (FGTP) – Acceptation des projets 2026
10. Invitation – Rencontre des associations de propriétaires riverains à l'automne
11. Activités estivales 2026
12. Fréquence des rencontres
13. Divers
14. Mot du président
15. Tour de table des membres
16. Période de questions
17. Date de la prochaine rencontre
18. Fin de la rencontre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 MAI 2025

Monsieur Dubé survole le procès-verbal aux fins d'être adopté par ses membres.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR madame Christiane Meilleur
APPUYÉ PAR monsieur Rémy Bélanger

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal du 21 mai 2025 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DU 21 MAI 2025

Le citoyen monsieur Alain Cloutier revient sur sa demande formulée à l'automne 2024 dans le but d'obtenir un historique des travaux effectués sur le chemin Contour-du-Lac-à-Beauce. Un courriel du directeur des travaux publics monsieur Luc Fortin lui avait alors été transmis avec un historique des travaux réalisés pour l'ensemble du Lac-à-Beauce, lequel a été joint comme annexe au procès-verbal de l'assemblée du 20 janvier 2025, pour le bénéfice de tous. Comme monsieur Cloutier n'est concerné que par le chemin Contour-du-Lac-à-Beauce, il demande à connaître les sommes investies exclusivement dans l'entretien de ce chemin de même que la nature des travaux, depuis 2018. Monsieur Fortin produira un document synthèse portant uniquement sur les travaux réalisés sur le chemin Contour-du-Lac-à-Beauce depuis 2018. Monsieur Daniel Doucet profite du sujet pour remercier la Ville de La Tuque pour les récents investissements : pavage et nettoyage des fossés.

6. MANDAT DU CONSEIL DE QUARTIER

Le greffier monsieur Christian St-Gelais dresse un bref historique des conseils de quartier, depuis leur création en 2003 par un décret du gouvernement provincial énonçant la composition, les règles de fonctionnement et les pouvoirs de proximité confiés au conseil de quartier. Monsieur St-Gelais considère important de rappeler que le conseil de quartier est consultatif et non décisionnel, ayant un pouvoir de recommandation seulement. Sa fonction première est de s'assurer de la qualité des services de proximité tels l'émission des permis, le paiement des taxes, le traitement des plaintes, la gestion des immeubles, l'entretien des rues, aqueduc et égouts, la protection incendie, l'éclairage des rues et les activités culturelles et de loisirs. Ses membres sont nommés par une résolution du conseil, pour un mandat maximum de 4 ans, soit la durée du mandat du conseiller président le conseil de quartier.

Le citoyen monsieur Christian Gariépy se demande si le conseil de ville pourrait fermer ses micros lors des assemblées publiques pour référer les citoyens à la tribune des conseils de quartier. Monsieur Dubé lui indique que les rencontres des conseils de quartier se tiennent aux 4 mois, alors que les assemblées du conseil de la Ville ont lieu chaque mois; les deux sont complémentaires, bien que le conseil de quartier soit moins formel. Il informe également monsieur Gariépy de sa grande disponibilité; pas besoin d'attendre un conseil de quartier pour contacter monsieur Dubé ou ses membres afin de discuter d'une situation. Le citoyen Romuald Bezar d'aimerait avoir la référence du décret gouvernemental afin de bien comprendre la mécanique des conseils de quartier. Monsieur St-Gelais lui indique que le décret est facilement accessible par une recherche sur internet, mais propose également de lui remettre le document papier ayant servi à sa présentation.

7. MISE À JOUR / TRAVAUX EN COURS

Monsieur Dubé cède la parole à monsieur Luc Fortin. Ce dernier aborde d'abord les travaux de dessablage en cours, mentionnant que l'hiver difficile a entraîné du retard. C'est la même chose quand on parle de nids-de-poule, les équipes sont à la merci de la température et lorsque d'autres tâches s'ajoutent comme la collecte des gros déchets, il est inévitable que des retards surviennent. Monsieur Fortin précise toutefois que dans les cas de réparation de nids-de-poule pour le secteur de la couronne rurale, l'enjeu fréquemment rencontré est le mauvais état de l'asphalte, qui ne permet aucune réparation temporaire efficace. D'un autre côté, monsieur Fortin apporte ce soir une bonne nouvelle à l'effet que la Ville a obtenu par le biais du Programme d'Amélioration des Voies Locales (PAVL) un montant de 400 000 \$ dont un maximum sera attribué à des travaux sur la rue Bourassa et sur le chemin de la Voie-Ferrée. Du pavage, du débroussaillage et le nettoyage des fossés, de l'empierrement à la sortie des ponceaux et 100 voyages de rechargement sont de ces projets. Un projet concerne également les glissières de sécurité, mais pour tous les secteurs de la Ville. Le citoyen Romuald Bezar d'aimerait obtenir le détail de la planification de ces travaux afin d'en informer les membres de son association de propriétaires. Monsieur Fortin lui indique que le service des communications publicisera le

calendrier des travaux jusqu'à l'automne.

Pour répondre à l'interrogation de monsieur Doucet concernant le pavage sur le chemin de l'Église, monsieur Fortin lui confirme que 420 mètres de pavage sont prévus au mois d'août sur cette voie. D'ici là, la réparation des nids-de-poule se poursuit, monsieur Fortin devant mobiliser des équipes de fin de semaine pour rattraper les retards causés par la mauvaise température.

Le citoyen monsieur Alain Cloutier se questionne sur le projet de réfection du chemin de l'Église qui était prévu au PIIRL. Monsieur Fortin lui explique que ce programme du gouvernement auquel la Ville avait souscrit à 2 reprises et s'était qualifiée sans toutefois pouvoir recevoir de sommes n'existe plus. Cependant, le projet de réfection est toujours actif et prévu au plan triennal de la Ville. Puisque l'ingénierie devait être faite pour postuler au programme du gouvernement, nous en serons à l'étape d'appel d'offre, possiblement pour 2028.

Du côté de la rue Bourassa, monsieur Fortin mentionne du pavage sur 2 sections, du débroussaillage et nettoyage de fossés pour un meilleur drainage de même que 50 voyages de rechargement. Le pavage commencé l'an dernier aux abords du centre de transbordement sera poursuivi sur le chemin des Pionniers. Rien n'est prévu pour le chemin des Hamelin cette année, car les travaux nécessaires couvriraient des millions. Le membre monsieur Rémy Bélanger aimerait que la Ville encadre mieux l'installation des calvettes, et ce dès l'émission du permis de construction, car la qualité du chemin en découle directement. Monsieur Fortin lui indique qu'il ne peut suppléer la réponse du service technique en cette matière, mais qu'il est toujours disponible pour aller vérifier les installations qui seraient non-conformes. D'ailleurs, il en profite pour inviter toute personne à contacter Info-Service pour signaler toute situation qui devrait être prise en charge par la Ville.

Le citoyen monsieur Alain Cloutier demande un suivi quant aux calvettes sur le chemin Contour-du-Lac-à-Beauce, dont une à la hauteur de l'adresse civique 320 qui devait être remplacée et abaissée après 4 interventions des travaux publics pour la déboucher. Monsieur Fortin lui indique que cette calvette se situe sur le terrain du propriétaire, empêchant la Ville d'intervenir. Monsieur Cloutier parle également de la calvette au 482 qui devait être remplacée; monsieur Fortin fera des vérifications à ce propos. Finalement, monsieur Cloutier mentionne la calvette au bout du chemin, après le rond-point, pour laquelle la sortie est environ 1 pied plus haute que l'entrée.

8. PARRAINS DE CONTENEURS

Le citoyen monsieur Christian Gariépy assumait déjà un peu cette fonction dans son secteur lorsque madame Stéphanie Greffard, technicienne en environnement pour la Ville, l'a approché avec son initiative « Parrains de conteneurs », qui consiste à nommer une personne, dans les secteurs de villégiature où sont installés des conteneurs, qui peut aviser la Ville rapidement en cas de débordement et maintenir les environs du conteneur en bon ordre, moyennant une rétribution équivalente à 100 \$ par mois. Monsieur Gariépy mentionne avoir proposé à Stéphanie de moduler la collecte des conteneurs à chaque semaine en période estivale et aux 2 semaines le reste de l'année, ce qui permettrait une meilleure gestion des déchets sans augmentation du nombre de collectes annuelles ou du nombre de conteneurs. Il mentionne aussi devoir régulièrement faire le voyage à l'écocentre pour débarrasser de gros déchets laissés de temps à autre aux abords des conteneurs.

Monsieur Philippe Pronovost, chef de service urbanisme et environnement, précise l'idée derrière les parrains de conteneurs. Ils sont les yeux et les oreilles de la Ville, qui ne peut malheureusement être présente à la grandeur du territoire. Ces parrains peuvent donc entretenir minimalement la zone où se trouvent les conteneurs (dénivellement en hiver, râtelier en été) et rapporter toute situation problématique à Stéphanie, lui permettant alors de prendre les mesures nécessaires. Bien qu'il s'agisse d'un projet pilote, des améliorations ont déjà été constatées. Le citoyen monsieur Romuald Bezaud salue l'initiative. Cependant, il déplore le manque de prévisibilité de l'entrepreneur qui effectue la collecte et aimerait qu'elle s'effectue toujours à la même journée prédéterminée. Monsieur Pronovost lui explique qu'en milieu rural, les conditions météo peuvent faire en sorte qu'une collecte soit repoussée, le temps que le chemin soit entretenu convenablement. Monsieur Dubé termine en remerciant tous ceux qui sont impliqués dans ce projet.

9. FONDS DE GESTION DES TERRES PUBLIQUES (FGTP) – ACCEPTATION DES PROJETS 2026

Monsieur Dubé informe ceux qui auraient adressé une demande à la Ville pour un projet se qualifiant au Fonds de gestion des terres publiques que les réponses seront postées lundi prochain. C'est un montant de 603 753 \$ qui sera réparti cette année entre les ZEC, les pourvoiries et les associations de propriétaires riverains et villégiateurs. Monsieur Dubé les remercie d'ailleurs pour leur contribution à l'entretien des chemins; c'est très apprécié. Il lève également son chapeau à l'équipe de Patrice Bergeron qui a reçu 38 projets à analyser.

10. INVITATION – RENCONTRE DES ASSOCIATIONS DE PROPRIÉTAIRES RIVERAINS À L'AUTOMNE

Lorsqu'il a été réélu en novembre dernier, monsieur Dubé avait annoncé qu'il souhaitait rencontrer toutes les associations de propriétaires riverains de son district. Ces rencontres se tiendront cet automne, dans le but d'établir un canal de communication fiable et de répondre aux questions des associations afin d'éviter la désinformation.

11. ACTIVITÉS ESTIVALES 2026

Monsieur Dubé cède la parole à monsieur Daniel Doucet, coordonnateur de la fête familiale estivale qui se tiendra à l'hydroport du Lac-à-Beauce le 11 juillet prochain. Il dresse un bilan positif de l'édition précédente, alors que 2 000 \$ provenant de la vente de poutines, hot-dogs et crème glacée ont été remis à la fondation pour la santé du Haut-Saint-Maurice. Les activités de course de canots et rabaska seront de retour cette année, de même que l'offre alimentaire. Monsieur Dubé invite monsieur Doucet à publiciser son événement afin qu'il rejoigne non seulement les citoyens de la couronne rurale, mais également de toute la Ville de La Tuque. En terminant, pour répondre à l'interrogation du citoyen monsieur Gaétan Hamel, monsieur Dubé mentionne que la fête familiale dans le secteur de La Croche aura lieu le 25 juillet et que les détails et l'inscription seront publicisés par la Ville au mois de juin.

12. FRÉQUENCE DES RENCONTRES

Monsieur Dubé informe l'assistance que les rencontres du conseil de quartier secteur Couronne rurale auront lieu aux quatre mois et que la date de la prochaine rencontre sera toujours annoncée à la fin de la rencontre en cours.

13. DIVERS

Monsieur Dubé amène le sujet du nettoyage des fosses septiques, après avoir reçu des commentaires de citoyens à l'effet que ce service est devenu dispendieux. Le citoyen monsieur Christian Gariépy juge inacceptable que le montant ait triplé. Monsieur Dubé lui indique que la Ville est tenue au processus d'appel d'offre public et qu'un seul soumissionnaire s'était manifesté lors du dernier appel d'offre. Monsieur Pronovost rappelle la complexité du processus considérant l'étendue du territoire à couvrir et le peu de dates disponibles pour ce faire, pour en arriver à obtenir une seule soumission. Il précise que la Ville n'a pas l'obligation de retenir les services d'une entreprise spécialisée dans les vidanges de fosses septiques, elle se veut facilitatrice puisque l'obligation d'entretien et de conformité incombe au propriétaire. Monsieur Pronovost suggère que les associations ou les propriétaires se regroupent pour faire leurs propres démarches et possiblement bénéficie d'un prix différent de celui obtenu par le processus d'appel d'offre.

Le citoyen monsieur Romuald Bezar aimerait aborder le sujet des nuisances qu'amènent les chalets locatifs. Il constate dans son secteur un développement inquiétant de prêts-à-camper et de chalets locatifs et aimerait que la Ville considère certains enjeux avant d'émettre un permis en ce sens, notamment quant à l'impact sur la circulation. Monsieur Pronovost lui indique que selon le zonage, les usages prescrits dans ce secteur sont de villégiature et récréotouristique, mais au fur et à mesure que les gens s'y sont établis de manière permanente, la Ville a modulé ses usages pour y permettre la résidence permanente. Il assure que la révision

du schéma d'aménagement en cours prendra en considération ces aspects, mais rappelle qu'une résolution en faveur du développement de ce secteur avait jadis été adoptée par le conseil municipal.

Le citoyen monsieur Gaétan Hamel interpelle le conseil de quartier sur une situation qu'il voit croître : l'installation de roulottes permanentes en terres publiques qui deviennent malpropres en raison d'accumulations de toutes sortes. Monsieur Pronovost lui indique que sur les terres de l'État, c'est le ministère de l'environnement qui devrait intervenir, puisque légalement, ces terres sont accessibles à tous pour un maximum de 8 mois consécutifs.

14. MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur Dubé se réjouit de pouvoir être à nouveau présent avec son conseil de quartier pour les 3 prochaines années. Reconnaisant des votes qu'il a reçus, il remercie les gens de leur confiance et remercie également ses membres de s'impliquer dans leur conseil de quartier. Ensuite, il rappelle à tous qu'ils ont jusqu'au 13 juin pour s'inscrire à la campagne annuelle de ramonage des cheminées. Finalement, il mentionne avoir amené une quinzaine d'exemplaires de la revue La Tuque c'est MA ville, qui paraît 2 fois par année pour informer les citoyens sur une multitude de sujets variés et invite l'assistance à s'en procurer une en quittant.

15. TOUR DE TABLE DES MEMBRES

Le membre Luc Marchand s'exprime en premier, demandant à obtenir les noms et coordonnées des présidents des différentes associations de propriétaires riverains afin de faciliter les communications futures.

Les membres messieurs Daniel Doucet et Rémy Bélanger s'abstiennent de commentaires.

La membre madame Denise Hébert est contente des travaux qui seront réalisés sur la rue Bourassa et se désole qu'il n'y ait pas de résidents de ce secteur présents ce soir. Elle fait ensuite la lecture des activités à venir sur le territoire de la Ville.

Le membre monsieur Martin Tremblay est content des 420 mètres d'asphalte qui ont été annoncés sur son chemin.

La membre madame Christiane Meilleur a trouvé les échanges de la soirée très intéressants et elle remercie les officiers municipaux de leur présence.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le citoyen monsieur Christian Gariépy se demande s'il existe un compte-rendu des soirées comme celles-ci, qu'il pourrait recevoir par courriel ou consulter sur internet. Monsieur Dubé lui indique qu'après leur adoption, les procès-verbaux sont mis sur le site web de la Ville, comme celui du 21 mai 2025 adopté ce soir sera rendu disponible après signature et il précise qu'il faudra attendre la rencontre de septembre pour adopter celui de ce soir.

17. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre du conseil de quartier secteur Couronne rurale aura lieu le lundi 14 septembre à 19h.

18. FIN DE LA RENCONTRE

IL EST :

PROPOSÉ PAR monsieur Daniel Doucet
APPUYÉ PAR monsieur Luc Marchand

ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 21 h 30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

A blue ink signature, appearing to be 'Clément Dubé', written over a horizontal line.

Clément Dubé, président
Conseiller municipal

A blue ink signature, appearing to be 'Windy Vézina', written over a horizontal line.

Windy Vézina, secrétaire
Technicienne juridique